

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (115) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable Sir Oliver Mowat, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (117) intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à l'enregistrement des fromageries et crémeries, et à l'étampage des produits de la laiterie, et d'empêcher les fausses représentations au sujet des dates de fabrication de ces produits," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable Sir Oliver Mowat, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'effets publics canadiens de Montréal," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Compagnies," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill (16) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La Chambre conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (H) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau le Code Criminel, 1892."

#### *En comité.*

Ordonné que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 207:

Article 207.—Par substitution de ce qui suit à l'alinéa (a) du premier paragraphe:—

"(a.) N'ayant pas de moyens visibles [de subsistance et ne rendant pas bon compte de sa présence, est trouvé errant en un lieu où il est étranger ou ayant pris gîte dans une grange ou quelque bâtiment dépendant d'une habitation, ou dans un bâtiment abandonné ou inhabité, ou est trouvé dans une voiture ou chariot, ou dans un wagon à voyageurs ou à marchandises de chemin de fer.]"

Ordonné que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 553:

Article 553.—Par substitution de l'alinéa suivant à l'alinéa (a):—

"(a.) Si l'infraction est commise [dans ou sur] des eaux à marée ou autres [ou sur un pont], sis entre deux juridictions de magistrats ou plus, cette infraction pourra être considérée comme ayant été commise dans l'une ou l'autre de ces juridictions."